

AR PREFECTURE

006-210601316-20210409-D2021\_02-DE

Recu le 14/04/2021

République Française

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Alpes Maritimes

### De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en exercice : 7

présents : 6

dont représentés : 1

votants : 6

Séance du 09 avril 2021

Date convocation :

02/04/2021

L'an deux mille vingt et un, et le 09 avril à 17h000, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire.

Date d'affichage :

02/04/2021

Présents : Mme BONNARD Florence, M. CONSTANT Ivan,, M. JUBEAUX Sébastien, M. POU Jean-Pierre

Excusés : PETITHOMME Raphaël a donné pouvoir à M JJ BAYONNE M. FERRARO Noël

Mme Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2021-02

Sous la présidence de M. le Maire, Mme Florence BONNARD 1ere adjointe présente aux Conseillers Municipaux le projet du Budget Primitif – Budget Communal – 2021, pour la commune de Sallagriffon,

Objet :

*Vote budget communal 2021*

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le budget communal 2021, chapitre par chapitre, et article par article, tels que présentés :

### BUDGET PRINCIPAL 2021

Section d'Investissement :

*Dépenses : 5 541.50€*

*Recettes : 5 541.50€*

Section de Fonctionnement :

*Dépenses : 133 136.00 €*

*Recettes : 133 136.00 €*

après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent les propositions du Maire et adoptent le budget communal 2021, tel que présenté.

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire

Jean Jacques BAYONNE